

ses souffrant de
un de bons soins
alimentation ont provo-
les privations. Un com-
de ces familles d'entier
pourvoit à leurs besoins
qui seraient disposés
ne durée de 4 à 6 semaines
i en sont les moyens
charitables. Les inscriptions
sont au moyen du formu-
lare du Technicum,
nombreuses familles no-
chez elles.

prendre pour quelque
autrement, des enfant
la prise en considé-
Filles

Xacts

BONN

, près Fribourg.

fin septembre

, sur les bords de

eau, riche en oxyde

d'urine, très radioactif

et Joye, professeur

les catarrhes chroniques

de la digestion et de

chroniques, la goutte

et glandulaire, du

sang et les hémor-

récussions nerveuses ;

H 3224 F 3013 673

PASIA

IT SUISSE

en un tout et ainsi

Borma - PASIA

utilisé pour la toilette

et de lessive pour le linge

amidonner.

3014

Toussaint & Pichon, Wittenheim

encheres

Courtion, vendredi

environ 10 pences, ainsi qu

heure après midi, à Cour

2975-673

Ten Joseph Carrel.

(Vatals)-

4550 m.

tephani

all. Régimes

ction.

IRSET

orat

aternité de Genève

P 3190 F 3002

ICHLEN

usanne

IX

ENNES

eter

DE MARLY

E DE BULLE

S. A., Fribourg.

appeler au public

produit rempla-

ce médical anti-

tique pour la médecine

et microbicide pour

tre.

Suisse d'Antécipis

P 30839 L 2062

IN

et No 73840

charge d'installer

réfectionné, brevet

d'un perfec-

99 F 1642-365

et (Fribourg).

RÉDACTION
ADMINISTRATION
BUREAU DES ABONNEMENTS
Imprimerie Suisse Catholique
Fribourg (Suisse)

ABONNEMENTS

Suisse	10 francs
Étranger	10 francs
	10 francs
	10 francs
	10 francs

Tous les bureaux de poste se chargent de percevoir les prix d'abonnement.
Tous les mois surtaxe de 10 cent.
Compte de chèque postal 110 francs.

LA LIBERTÉ

Journal politique, religieux, social

La votation du 2 juin

UN IMPÔT INUTILE

Au total, sur les 70 millions dont la Confédération a besoin, 55 millions sont déjà trouvés.

I. reste à découvrir un filon susceptible de donner les quinze millions manquants.

Le Conseil fédéral n'a pas cru qu'il y eût hâte à répondre à ce point d'interrogation.

Il aurait pu, pour le plaisir de présenter un plan d'équilibre financier parfaitement ajusté, annoncer qu'on demanderait les 15 millions restants à telle ou telle source de revenus. Il ne l'a pas fait, parce qu'il estime avoir des raisons de s'attendre à ce que l'équilibre s'établisse de lui-même, par le jeu de deux facteurs : le regain des recettes douanières, une fois la guerre finie, et la diminution des dépenses militaires. Il faut convenir que ces prévisions sont fondées et ont de grandes chances de se réaliser. Mais, à supposer que, contre toute probabilité, l'événement dévoie ce pronostic, ce n'est évidemment pas la nécessité de trouver une recette supplémentaire de 15 millions qui embarrasse le Conseil fédéral ou les Chambres. M. Motta, chef des finances de la Confédération, n'a pas le moindre souci à ce sujet. Il a dit au Conseil national : « Je prétends que, si ja question se pose un peu plus tard de trouver ces 15 millions, nous la résoudrons et je me porte garant que, ces 15 millions, nous les trouverons. »

Nous parlons au conditionnel, parce que, en faisant cette grosse addition, nous avons prêté à la Confédération une dette de guerre de 1 milliard 200 millions, à fin 1918. Mais heureusement, cette dette effrayante se trouve déjà réduite sensiblement au 31 décembre prochain. Car tout le monde sait, et pour cause, que la Confédération a fait un appel énergique à la houle des citoyens, et qu'ils perçoivent un impôt de guerre qui lui rapporte des sommes assez coquettes. La première perception de cet impôt a produit, en effet, une centaine de millions. De plus, la Confédération frappe les industries que la guerre enrichit : on évalue le rendement de ce second impôt à 150 millions. Enfin, certains droits qui sont percus sur les exportations, certains bénéfices que la Confédération tire des syndicats exportateurs, et les bonus de la Caisse de prêts, dont chacun a vu circuler les billets de banque, valent au trésor fédéral un surcroît de recettes d'une soixantaine de millions. Voilà donc déjà 300 millions à retrancher de la dette de 1 milliard 200 millions. Mais cette dette diminuera encore par le fait de la répétition de l'impôt de guerre et de celui qui atteint les bénéfices de guerre. Il est d'ores et déjà entendu, en effet, que la Confédération sera autorisée à renouveler une ou deux fois la perception de l'un et de l'autre et l'on compte qu'elle en tirera encore 250 à 300 millions.

Une partie de 300 millions, au bas mot, de la dette de guerre de la Confédération se trouvera donc payée par les contributions prélevées sur la classe fortunée et la classe moyenne. Le budget fédéral sera ainsi allégé d'une trentaine de millions qu'il eut eu à fournir pour l'intérêt et l'amortissement de cette portion de la dette.

En définitive, c'est environ soixante-dix millions qu'il s'agit de procurer à la Confédération.

Le Conseil fédéral, les Chambres et le peuple suisse n'ont pas attendu que les socialistes leur donnassent des idées pour se mettre en quête des moyens de subvenir à cette dépense extraordinaire. Le premier a demandé et les Chambres et le peuple l'ont autorisé à percevoir un impôt fédéral du timbre, qui rappellera, pour commencer, une quinzaine de millions et qui ira en embellissant. En second lieu, les postes et les télégraphes ont élevé leurs tarifs, ce dont chacun s'aperçoit lorsqu'il affranchit une lettre, et ces renchérissements doivent valoir à la Confédération un surcroît de recettes de 25 millions. Troisièmement, le monopole de l'âlôco va recevoir une extension dont l'effet sera de lui faire produire 3 millions de plus. Puis, il y aura la hausse de la taxe d'exemption militaire, de laquelle doit résulter un gain de 2 millions. Enfin, si l'on renonce à nous faire goûter les avantages d'une régie des tabacs, nous devrons tout au moins nous accommoder d'un impôt sur l'herbe à Nicot, et cet impôt doit produire une douzaine de millions.

tion. Mais ce régime de double imposition ne pourrait être supporté longtemps ; bien sûr, on réclamerait de tous côtés qu'il soit mis un terme et qu'il n'y ait plus qu'un impôt dont le produit se partageait entre la Confédération et les cantons. D'un fisc fédéral unique, ou de vingt-cinq fiscs cantonaux, lequel resterait maître du terrain ? Il y a gros à parier que ce serait le fisc fédéral. Et ce jour-là sonnerait l'agonie des cantons !

Nous sommes, certes, de ceux qui veulent la justice sociale : nous appelons de tous nos voeux et nous demandons de tout notre pouvoir les réformes fiscales et autres, qui établiraient une justice distributive plus parfaite. Mais ce n'est pas à quoi tend l'initiative socialiste. Ce n'est pas un instrument de justice, mais un instrument de guerre. Au point de vue des besoins de la Confédération, elle est inutile et la disproportion est criante, entre le prétexte qu'on allégué en sa faveur et les effets qu'elle aurait. Pour faire trouver à la Confédération une quinzaine de millions, on lui mettrait entre les mains le moyen de tirer des contribuables suisses des centaines de millions ! Sous couvert d'équilibre budgétaire, on veut réduire les cantons, fait qu'on lui pardonne de nous accabler de ses commandements. Quand la paix sera revenue, nous le prions de nous rendre notre liberté complète. Il ne demande, d'ailleurs, pas mieux que de ne plus avoir à occuper de notre pain quotidien. Nous avons déjà assez senti le joug de l'attribution pour nous dénier de toutes les mesures qui ont cette empreinte.

C'est cependant le moment qu'ont choisi les socialistes pour nous mettre encore plus sous la coupe de l'Etat centralisé. Personne ne veut de la tyrannie qu'ils préparent, mais beaucoup de gens se laissent fasciner par les promesses qu'ils font miroiter.

Ces promesses sont tangibles et séduisantes : faire supporter par un petit nombre de paiement des dettes de la Confédération. Jusqu'à présent, dans tous les pays, nous avons vu les socialistes faire largement des dettes sans s'inquiéter autrement de savoir qui les solderait. La sollicitude qu'ils montrent tout à coup chez nous pour le Trésor fédéral doit paraître immédiatement suspecte. Ce qu'ils veulent, c'est établir leur domination en préparant les voies au socialisme d'Etat.

A cet effet, ils font table rase de l'existence des cantons. Que nos vingt-deux petites républiques perdent peu à peu les ressources qui leur sont nécessaires, cela est indifférent aux socialistes. L'impôt cantonal supplante et remplace par l'impôt fédéral direct, c'est l'aboutissement fatal de la politique qu'ils prônent.

Si l'impôt fédéral était absolument nécessaire pour sauver la Suisse d'une situation désespérée, on comprendrait qu'ils vinssent demander aux groupements cantonaux un acte d'abnégation. Mais ce n'est pas le cas. M. Motta, conseiller fédéral, affirmait encore mercredi, à Neuchâtel, que le plan de l'extinction de la dette ne comportait pas nécessairement l'établissement de l'impôt direct.

On a pu s'étonner que le directeur des finances dédaigne ainsi la mine d'or qu'en croise devant lui. Ce sera l'honneur de cet homme d'Etat de n'être pas uniquement le grand argentier helvétique et d'avoir refusé de remplir le Trésor par une opération qu'il jugait préjudiciable à l'organisation de notre vieil Etat fédéral.

Les socialistes restent étrangers à de rapides mobiles. Leur idéal est terre à terre.

Leur conception matérialiste de la vie leur fait dire : il n'y a qu'un principe, c'est de vivre à meilleur marché et qu'un moyen, c'est de faire dégorger la bourse des riches.

Mais c'est la grande illusion de ceux qui les écoutent de croire que l'impôt qu'ils préconisent fera baisser le prix de la vie. La hausse actuelle tient à des causes économiques générales et profondes auxquelles les doctrines socialistes ne peuvent remédier. Les meilleurs sont trop intelligents pour ne pas le savoir ; mais ils sont trop dépourvus de conscience pour ne pas chercher à abuser de la crédulité de leurs fidèles.

Le seul but que recherchent des Naine, les Gruber, les Grimm et les Blatten, c'est de grossir le nombre de leurs adhérents en alléchant le peuple par l'espérance de voir commencer l'Etat utopique où les riches seront seuls à contribuer aux frais des dépenses publiques. Il est entendu que les riches y participent en raison de leur avoir. Mais

c'est ce qui a lieu déjà, et c'est ce qui aura lieu toujours plus. Par contre, ce qui n'a pas encore été vu, c'est la prétention d'exempter de toute contribution aux charges de la grande partie des citoyens, qui auraient la besogne facile, en raison de leur nombre, de fixer les prestations de l'infime minorité possédante ! En acceptant le principe d'une petite exception, les petits contribuables actuels auraient à souffrir dans leur dignité. Disons franchement qu'ils seraient placés dans une situation honteuse vis-à-vis de leurs concitoyens.

L'intérêt des bons Confédérés est de ne pas laisser affaiblir les ressources et les privilégiés des cantons. Voilà pourquoi ils devront voter non, demain, à la question d'initiative. Le civisme des bons citoyens est d'accéder loyalement leur part des charges publiques sans vouloir s'en débarrasser sur les autres. Ils dédaigneront donc la spéculation malhonnête des socialistes et voteront

NON.

Les processions rétablies
dans le canton de Berne

(De nos correspondants) (continued)

Porrentruy, 31 mai.

La Fête-Dieu de 1918 restera à jamais un souvenir bénit dans la mémoire des catholiques du Jura. On sait que, en automne 1917, le Grand Conseil de Berne a introduit dans la nouvelle loi communale un article abrogeant la disposition kultarkampfiste qui interdisait les processions. C'est donc jeudi que, pour la première fois depuis quarante-cinq ans, l'hommage public au Dieu de l'Eucharistie a pu de nouveau être rendu dans toutes les localités du Jura catholique.

Les populations ont fait preuve partout du plus grand enthousiasme. Dans les villes comme dans les villages, la procession du Saint-Sacrement s'est déroulée dans un ordre parfait. Quelques politiciens radicaux estimant lors du rétablissement des processions que cette mesure était malheureuse en ce qu'elle pourrait provoquer des troubles, il n'y a rien eu de cela : les catholiques ont pu, en toute tranquillité, suivre celle superbe cérémonie. Et il faut reconnaître que ceux qui ne partagent pas nos croyances ont fait preuve d'intelligence et de tact. Une fois de plus, les protestants ont eu tort. Ce ne sont pas quarante-cinq ans qui peuvent la moindre chose sur les traditions séculaires du pays de saint Ursanne et de saint Imier, des saints abbés de Beileay, des sanctuaires vénérés de Lovette, près Porrentruy, du Vorbourg et de Notre-Dame de la Pierre. Une fois la mesure kultarkampfiste rapportée, le Jura a manifesté sa foi avec la même ardeur qu'aux meilleurs temps de son histoire religieuse.

Tout se passait, d'ailleurs, à la réussite de cette fête, appelée des vœux de nos populations depuis tant d'années. Depuis deux ans, mal tenu à être digne de sa vieille réputation de « joli mois ». La journée d'hier a été splendide. Un soleil éclatant rehaussait l'éclat des reposes et des ornements liturgiques. Légère, la bise faisait vibrer la flamme des cierges et les massifs de verdure. Il y avait de la joie partout. C'était comme une résurrection. Les jeunes gens étaient heureux d'avoir pu se dévouer pour l'ornementation de toutes nos localités et participer à une cérémonie qu'ils n'avaient jamais vue. Une autre génération était à aussi : elle se souvenait : de douces larmes sont montées à leur des pâpières à la vue du cortège divin enfin permis.

Dans quelques paroisses, les troupes d'occupation — notamment des troupes de montagne, lucernoises et valaisannes — ont participé à la procession. Le « garde à vous, dieu », de la bénédiction était saisissant.

Au moment où le Saint-Sacrement s'élevait au-dessus de la foule prosternée et que tonnaient les mortiers, les canons d'Alsace faisaient entendre leur grosse voix... Et incliné devant Jésus-Christ, le peuple apportait à sa poitrine une torche neuve.

Que Dieu protège notre pays ! Que les processions rétablies nous assurent son appui !

L'exportation des billets de banque

Le Conseil fédéral a décidé d'interdire l'exportation des billets de la Banque nationale suisse et des anciennes banques d'émission suisses, des bons de caisse fédéraux de 20, 10 et 5 francs des bons de caisse de la Caixa fédérale de

Sont exceptés de cette mesure les envois faits à l'étranger avec l'assentiment du Département fédéral des finances.

Les voyageurs ont le droit de prendre avec eux des billets jusqu'à 600 francs.

Les infractions à ces mesures peuvent être une amende s'étendant jusqu'à 20.000 francs ou la prison jusqu'à 6 mois.

Votation fédérale

Acceptez-vous l'instauration d'un impôt direct?

Parce que cet impôt...
Parce que ses progrès...
chide de guerre sociale...
Parce que leur...
des cantons;

Parce que ce sera...
l'organisation financière.

Parce que ce sera...
Etats cantonaux.

Assemblées populaires

Samedi 1^{er} juin 1918

A Fribourg

Le Cercle catholique...
pour le quartier du...
à la Maison ouverte...
le quartier de l'Aigle...

à la Maison d'école...
n° 10, pour le quartier...
à la Halle de gym...
pour les quartiers de...
Beauregard.

DANS LA VIE ÉCONOMIQUE

Prix du veau

Le prix maximum du veau est fixé à 2 fr. 50 le kilo poids vif.

Vendu en boucherie, il est de 2 fr. 40 ; sans os, il peut être majoré d'une augmentation maximale de 30 % ; dans les régions éloignées une majoration de 50 fr. par kilo est permise.

La vente n'aura lieu que le samedi.

Ces prescriptions entrent en vigueur le

1^{er} juin.

Le fromage

Communiqué de l'Office fédéral du lait :

Depuis le 1^{er} juin, le fromage ne peut être vendu que contre la carte. Les prix de vente restent les mêmes que jusqu'ici.

On a consolé ces derniers temps une recrudescence du commerce clandestin de fromage et des ventes au-dessus des prix maxima. Pour autant que la carte du fromage ne mettrait pas fin à ce trafic illégal, l'Office fédéral du lait ferait usage des compétences qui lui sont laissées et suspendra la remise de la marchandise aux contrevenants.

SOCIÉTÉS DE FRIBOURG

Société de chant de la ville de Fribourg. — Demain, dimanche, à 11 h., concert à l'Hôpital des Bourgeois.

L'après-midi à 2 h., rendezvous des membres avec leurs familles sur la place de la gare pour promenade à Marly par la Glâne. Les membres passifs y sont cordialement invités.

Société de gymnastique « L'Ancienne ». — Assemblée ordinaire ce soir, samedi, 1^{er} juin, au local, Aigle Noir, Tractanda : Fête des pères, fête cantonale, fête fédérale, divers.

Football

Demain, dimanche, plusieurs matchs comptant pour le championnat cantonal fribourgeois se joueront au Parc des sports du Champ des Cibbles, dans l'ordre qui voici : A 1 h. 30, Dallatines I. — Fribourg IV. ; à 3 h., Collège II — Technicum I. ; à 4 h. 30, Stade-Français I — Fribourg III.

Séance récréative de « La Mattoche »

Nous rappelons la séance musicale et littéraire que le chœur d'hommes « La Mattoche » organise pour demain soir, dimanche, à 8 h. 30, dans la grande salle des Merciers. Nous rappelons que cette séance aura un caractère tout en forme et que ce sera la note gaie surtout qui dominerà. Entrée : 50 cent.

Aux socialistes et fonctionnaires intérieurs de la Suisse, noncement contre l'imposition directe.

M. Cailler, conseiller fédéral, déclare une déclaration rassemblement de la Suisse.

M. Cailler, conseiller fédéral, déclare une déclaration rassemblement de la Suisse.

M. Deschenaux, député fédéral, déclare une déclaration rassemblement de la Suisse.

M. Deschenaux, député fédéral, déclare une déclaration rassemblement de la Suisse.

M. Deschenaux, député fédéral, déclare une déclaration rassemblement de la Suisse.

M. Deschenaux, député fédéral, déclare une déclaration rassemblement de la Suisse.

M. Deschenaux, député fédéral, déclare une déclaration rassemblement de la Suisse.

M. Deschenaux, député fédéral, déclare une déclaration rassemblement de la Suisse.

M. Deschenaux, député fédéral, déclare une déclaration rassemblement de la Suisse.

M. Deschenaux, député fédéral, déclare une déclaration rassemblement de la Suisse.

M. Deschenaux, député fédéral, déclare une déclaration rassemblement de la Suisse.

M. Deschenaux, député fédéral, déclare une déclaration rassemblement de la Suisse.

M. Deschenaux, député fédéral, déclare une déclaration rassemblement de la Suisse.

M. Deschenaux, député fédéral, déclare une déclaration rassemblement de la Suisse.

M. Deschenaux, député fédéral, déclare une déclaration rassemblement de la Suisse.

M. Deschenaux, député fédéral, déclare une déclaration rassemblement de la Suisse.

M. Deschenaux, député fédéral, déclare une déclaration rassemblement de la Suisse.

M. Deschenaux, député fédéral, déclare une déclaration rassemblement de la Suisse.

M. Deschenaux, député fédéral, déclare une déclaration rassemblement de la Suisse.

M. Deschenaux, député fédéral, déclare une déclaration rassemblement de la Suisse.

M. Deschenaux, député fédéral, déclare une déclaration rassemblement de la Suisse.

M. Deschenaux, député fédéral, déclare une déclaration rassemblement de la Suisse.

M. Deschenaux, député fédéral, déclare une déclaration rassemblement de la Suisse.

M. Deschenaux, député fédéral, déclare une déclaration rassemblement de la Suisse.

M. Deschenaux, député fédéral, déclare une déclaration rassemblement de la Suisse.

M. Deschenaux, député fédéral, déclare une déclaration rassemblement de la Suisse.

M. Deschenaux, député fédéral, déclare une déclaration rassemblement de la Suisse.

M. Deschenaux, député fédéral, déclare une déclaration rassemblement de la Suisse.

M. Deschenaux, député fédéral, déclare une déclaration rassemblement de la Suisse.

M. Deschenaux, député fédéral, déclare une déclaration rassemblement de la Suisse.

M. Deschenaux, député fédéral, déclare une déclaration rassemblement de la Suisse.

M. Deschenaux, député fédéral, déclare une déclaration rassemblement de la Suisse.

M. Deschenaux, député fédéral, déclare une déclaration rassemblement de la Suisse.

M. Deschenaux, député fédéral, déclare une déclaration rassemblement de la Suisse.

M. Deschenaux, député fédéral, déclare une déclaration rassemblement de la Suisse.

M. Deschenaux, député fédéral, déclare une déclaration rassemblement de la Suisse.

M. Deschenaux, député fédéral, déclare une déclaration rassemblement de la Suisse.

M. Deschenaux, député fédéral, déclare une déclaration rassemblement de la Suisse.

M. Deschenaux, député fédéral, déclare une déclaration rassemblement de la Suisse.

M. Deschenaux, député fédéral, déclare une déclaration rassemblement de la Suisse.

M. Deschenaux, député fédéral, déclare une déclaration rassemblement de la Suisse.

M. Deschenaux, député fédéral, déclare une déclaration rassemblement de la Suisse.

M. Deschenaux, député fédéral, déclare une déclaration rassemblement de la Suisse.

M. Deschenaux, député fédéral, déclare une déclaration rassemblement de la Suisse.

M. Deschenaux, député fédéral, déclare une déclaration rassemblement de la Suisse.

M. Deschenaux, député fédéral, déclare une déclaration rassemblement de la Suisse.

M. Deschenaux, député fédéral, déclare une déclaration rassemblement de la Suisse.

M. Deschenaux, député fédéral, déclare une déclaration rassemblement de la Suisse.

M. Deschenaux, député fédéral, déclare une déclaration rassemblement de la Suisse.

M. Deschenaux, député fédéral, déclare une déclaration rassemblement de la Suisse.

M. Deschenaux, député fédéral, déclare une déclaration rassemblement de la Suisse.

M. Deschenaux, député fédéral, déclare une déclaration rassemblement de la Suisse.

M. Deschenaux, député fédéral, déclare une déclaration rassemblement de la Suisse.

M. Deschenaux, député fédéral, déclare une déclaration rassemblement de la Suisse.

M. Deschenaux, député fédéral, déclare une déclaration rassemblement de la Suisse.

M. Deschenaux, député fédéral, déclare une déclaration rassemblement de la Suisse.

M. Deschenaux, député fédéral, déclare une déclaration rassemblement de la Suisse.

M. Deschenaux, député fédéral, déclare une déclaration rassemblement de la Suisse.

M. Deschenaux, député fédéral, déclare une déclaration rassemblement de la Suisse.

M. Deschenaux, député fédéral, déclare une déclaration rassemblement de la Suisse.

M. Deschenaux, député fédéral, déclare une déclaration rassemblement de la Suisse.

M. Deschenaux, député fédéral, déclare une déclaration rassemblement de la Suisse.

M. Deschenaux, député fédéral, déclare une déclaration rassemblement de la Suisse.

M. Deschenaux, député fédéral, déclare une déclaration rassemblement de la Suisse.

M. Deschenaux, député fédéral, déclare une déclaration rassemblement de la Suisse.

M. Deschenaux, député fédéral, déclare une déclaration rassemblement de la Suisse.

M. Deschenaux, député fédéral, déclare une déclaration rassemblement de la Suisse.

M. Deschenaux, député fédéral, déclare une déclaration rassemblement de la Suisse.

M. Deschenaux, député fédéral, déclare une déclaration rassemblement de la Suisse.

M. Deschenaux, député fédéral, déclare une déclaration rassemblement de la Suisse.

M. Deschenaux, député fédéral, déclare une déclaration rassemblement de la Suisse.

M. Deschenaux, député fédéral, déclare une déclaration rassemblement de la Suisse.

M. Deschenaux, député fédéral, déclare une déclaration rassemblement de la Suisse.

M. Deschenaux, député fédéral, déclare une déclaration rassemblement de la Suisse.

M. Deschenaux, député fédéral, déclare une déclaration rassemblement de la Suisse.

M. Deschenaux, député fédéral, déclare une déclaration rassemblement de la Suisse.

M. Deschenaux, député fédéral, déclare une déclaration rassemblement de la Suisse.

M. Deschenaux, député fédéral, déclare une déclaration rassemblement de la Suisse.

M. Deschenaux, député fédéral, déclare une déclaration rassemblement de la Suisse.

M. Deschenaux, député fédéral, déclare une déclaration rassemblement de la Suisse.

M. Deschenaux, député fédéral, déclare une déclaration rassemblement de la Suisse.

M. Deschenaux, député fédéral, déclare une déclaration rassemblement de la Suisse.

M. Deschenaux, député fédéral, déclare une déclaration rassemblement de la Suisse.

M. Deschenaux, député fédéral, déclare une déclaration rassemblement de la Suisse.

M. Deschenaux, député fédéral, déclare une déclaration rassemblement de la Suisse.

M. Deschenaux, député fédéral, déclare une déclaration rassemblement de la Suisse.

M. Deschenaux, député fédéral, déclare une déclaration rassemblement de la Suisse.

M. Deschenaux, député fédéral, déclare une déclaration rassemblement de la Suisse.

M. Deschenaux, député fédéral, déclare une déclaration rassemblement de la Suisse.

M. Deschenaux, député fédéral, déclare une déclaration rassemblement de la Suisse.

M. Deschenaux, député fédéral, déclare une déclaration rassemblement de la Suisse.

M. Deschenaux, député fédéral, déclare une déclaration rassemblement de la Suisse.

M. Deschenaux, député fédéral, déclare une déclaration rassemblement de la Suisse.

M. Deschenaux, député fédéral, déclare une déclaration rassemblement de la Suisse.

M. Deschenaux, député fédéral, déclare une dé

Fribourg

Votation fédérale du 2 juin

Acceptez-vous l'initiative proposant la création d'un impôt fédéral direct permanent?

NON

Parce que cet impôt est inutile;

Parce que ses promoteurs en font une machine de guerre sociale;

Parce que leur formule fait fi des intérêts des cantons;

Parce que ce serait, d'un seul coup, la centralisation financière absolue;

Parce que ce serait l'arrêt de mort des Etats cantonaux.

Assemblées populaires conservatrices

Samedi 1^{er} juin, à 8 heures du soir

A Fribourg

au Cercle catholique (Banque de l'Etat), pour le quartier du Bourg;

à la Maison ouverte de Saint-Maurice, pour le quartier de l'Auge;

à la Maison d'école de la Neuveville (salle n° 10), pour le quartier de la Neuveville;

à la Halle de gymnastique des Grand-Places, pour les quartiers des Places, de Péroles et de Beauregard.

DANS LES DISTRICTS

Ce soir, samedi, trois conférences seront données dans le district de la Broye : à Couvet, 8 h. (auberge), à Vaulxens, 8 h., et à Murist, 8 h. (auberge).

A Estavayer, ce soir, à 8 h. ½, à la salle de la Grenette, plusieurs orateurs prendront la parole à propos de la votation de demain.

L'assemblée de la Grenette

L'assemblée populaire mixte convoquée, hier soir, à la Grenette, par les partis conservateur et radical de la ville de Fribourg, a souffert du concert donné par la musique de Landvater, comme aussi du concert de la musique du bataillon 127.

M. le syndic Wedek, qui présidait la réunion, a donné la parole tout d'abord à M. le conseiller national et conseiller d'Etat Deschenaux, qui a fait un exposé historique et politique très simple de la question de l'impôt de guerre. Il a appelé cette initiative constitutionnelle la plus importante et la plus grave qui ait été lancée, en Suisse depuis 1874, puisqu'elle porte atteinte à la souveraineté des cantons dans le domaine fiscal, le seul à peu près où ils aient conservé leur autonomie et leur liberté. Le but de l'initiative est d'obtenir l'introduction d'un impôt direct permanent, dont l'ensemble fonctionnerait comme corollaire l'inventaire fédéral au décès. L'orateur démolit la thèse socialiste sur ces trois points essentiels de la permanence de l'impôt socialiste, de son imprécision voulue et de sa procédure tracassière. Il s'agirait, en effet, d'adopter un moyen ordinaire et durable pour remédier à une situation extraordinaire et passagère. Or, la Confédération elle-même ne veut pas de moyen durable, parce qu'elle estime suffisamment armée pour rétablir l'équilibre financier par les moyens extraordinaires dont elle dispose. Pourquoi être plus royaliste que le roi?

M. Deschenaux passe ensuite en revue les partisans et les adversaires de l'initiative. Parmi les partisans, viennent en premier lieu les socialistes, qui n'ont guère donné de brillantes preuves de leur art de gouverner; puis ce sont les fonctionnaires fédéraux, dont l'attitude paraît quelque peu entachée d'intérêt et d'égosisme. L'orateur met en garde ceux des cheminots qui ont l'illusion de croire que l'argent de l'impôt direct permanent servirait à élever leurs traitements. Les C. F. F. sont une entité juridique distincte de la Confédération.

Aux socialistes unitaires et collectivistes, aux fonctionnaires intéressés, M. Deschenaux oppose les grands partis de l'ordre, des premières autorités de la Suisse et des cantons qui se prononcent contre l'impôt direct. Il passe enfin aux arguments qui amènent en faveur du droit, en insistant sur le côté moral qui serait pour l'autonomie cantonale la victoire de l'initiative.

M. Cailler, conseiller national, commence par une déclaration rassurante sur la situation économique de la Suisse, qui, pour être sérieuse, n'est malheureusement pas compromise.

Ainsi, au cours du mois de juin, par une seule et unique collecte, mais par un effort vraiment excellent, l'orateur aborde ensuite le côté financier de l'initiative et montre que les recettes exceptionnelles, présentées et prétendues, de la Confédération suffiront à payer notre dette de guerre.

Pour M. Cailler aussi, le grand danger de l'impôt direct est l'atteinte qu'il porte aux droits et aux prérogatives des cantons. L'orateur, reconnaissant tout ce qu'il a fait Fribourg, dans le domaine de l'instruction notamment, se demande ce qu'il en adviendrait de toutes nos institutions, le jour où la Confédération aurait le pouvoir d'y mettre la main.

M. Musy, conseiller national, s'élonne de l'instance qui maintient les partisans de l'initiative à vouloir donner à la Confédération des ressources dont celle-ci dit n'avoir pas besoin. Il croit aussi que les fonctionnaires font un faux calcul en supposant une amélioration de leur sort du succès de l'initiative. Ce n'est pas les Chambres fédérales qui sont compétentes pour régler les traités, et les cantons agricoles pour lesquels les socialistes montrent si peu de justice, pourraient bien avoir envie de prendre leur revanche le jour où le personnel fédéral formulerait des revendications.

Mais c'est surtout comme directeur des finances cantonales que M. Musy s'élève contre le

projet de l'extrême gauche. Il laisse entrevoir les traitements auxquels donnerait lieu la triple perception par les agents du fisc fédéral, du fisc cantonal et du fisc communal. Les socialistes viennent en effet à l'impôt fédéral unique. Or, les cantons ne peuvent se soumettre à cette décapitation.

M. le Dr Beck, professeur à l'Université, a fait aussi l'historique et résumé l'économie générale de l'initiative socialiste. Il en a montré, par des exemples, l'arbitraire et l'injustice. Un célibataire ayant 4990 fr. de traitement ou 19,000 francs de fortune serait exonéré de toute imposition, tandis qu'une veuve chargée d'enfants y serait soumise dès qu'elle aurait 5000 fr. de revenu ou 20,000 fr. de fortune. M. Beck met en lumière les visées socialistes et lit un passage du *Battler Vorwärts*, où il est dit que « l'impôt direct est le premier pas dans la voie de l'exploitation ».

Après un bref exposé de M. Jules Oberholzer, président du comité radical de la Sarine, qui a étudié plus spécialement les projets fiscaux du Conseil fédéral parallèlement au projet socialiste, M. le syndic Wedek a clôturé l'assemblée, en invitant encore une fois les électeurs en face de leur devoir de patriotes, qui est de déposer dans l'urne un énergie NON.

Aux électeurs de la Neuveville

Les électeurs conservateurs de la paroisse de Saint-Jean sont priés d'assister nombreux à une réunion où l'on traitera de l'impôt direct fédéral, aujourd'hui, samedi, 1^{er} juin, à 8 h. du soir, dans la salle N° 10 du bâtiment de l'Ecole de la Neuveville. Plusieurs orateurs traiteront cet important sujet.

Les arts et métiers et l'initiative socialiste

La Société fribourgeoise des arts et métiers recommande à ses membres et à tous les artisans en général de rejeter l'initiative socialiste. Elle leur rappelle qu'il est dans l'intérêt de la classe moyenne de voter NON demain, 2 juin.

La remise du drapeau du 127

Le bataillon 127 a procédé, ce matin, samedi, à 10 h. 30, à la remise de son drapeau. A cette occasion, le commandant du bataillon a exprimé son entière satisfaction pour le service de relève qui vient de se terminer et a souhaité à ses soldats un bon retour dans leurs foyers. Hier soir, au licenciement de la C. I., les soldats de cette unité ont offert à leur commandant, dans une cérémonie toute intime, un souvenir exprimant l'estime et l'affection à leur capitaine, qui, pour la première fois, commandait cette compagnie.

Pour nos soldats

A l'heure présente, l'organisation de la collecte nationale en faveur de nos soldats, dans le canton de Fribourg, est achevée : comité cantonal et comités de districts sont prêts à se voter à leur tâche pleine d'entrain et sans succès, puisqu'il s'agit d'une œuvre patriotique à laquelle sont acquises d'avance les sympathies de tout le monde.

Dans quelques jours, de grandes affiches, apposées partout, dans les villes et dans les villages, viendront rappeler à la population de notre pays son devoir de reconnaissance et d'aide envers les troupes qui nous défendent. En même temps, ces affiches annonceront le commencement du travail des dévoués quêteurs et quêteuses qui ont bien voulu prêter leur concours aux divers comités constitués. Ceux-ci, en effet, se mettront en mouvement dès que l'affichage sera un fait accompli ; ils viendront présenter de maison en maison les listes de souscriptions qui, rapidement, nous en sommes convaincus, se couvriront de signatures. Ces listes officielles, portant, comme en-tête, le même dessin que les affiches, et le titre :

« Don national suisse en faveur de nos soldats et de leurs familles », offrent au public toute garantie d'authenticité et rendent impossible toute confusion ou toute fraude.

En outre, le comité cantonal a décidé de faire appel aux écoliers et de demander à nos enfants une contribution modeste, prisant autant que possible sur leurs propres petites économies, sur ce qu'ils ont pu gagner, marquant le patriotisme de la jeunesse fribourgeoise. Cette idée a été d'emblée accueillie avec faveur par le corps enseignant et des autorités scolaires, car cette participation enfantine à l'œuvre nationale, sans porter préjudice en aucune manière à la contribution des familles, revêt un caractère élevé d'éducation nationale quiconque aurait tort de négliger.

Ainsi, au cours du mois de juin, par une seule et unique collecte, mais par un effort vraiment excellent, le peuple fribourgeois va être appelé à donner à nos soldats une preuve de sa gratitude et de son intérêt. Nous ne doutons pas qu'il y mettra toute son âme, toute sa bonne volonté, toute sa traditionnelle générosité.

Quiconque est sensible à la beauté ne peut manquer d'aller à la Grenette voir l'exposition de vues de Grèce de M. Frédéric Boissonnas. En ces temps troublés, il est nécessaire de chasser par moments les visions de sang, pour vivre quelques instants dans la lumière, au milieu des paysages exquis, les uns grandioses et émouvants, d'autres agrestes et pittoresques ; de voyager au milieu des nobles ruines de la Grèce antique, d'évoquer dans leur cadre les scènes sacrées, les fêtes, les grandes actions dont ce pays fut le théâtre. Voici les portiques des Propylées, les colonnades du Parthénon, voici Marathon, voici Salamine, voici Olympie et son stade, voici Delphes et ses temples, et, par delà la mer, voici sur le rocher noir de Santorin, la ville blanche, la ville de rêve.

Un bol se dresse devant nous, c'est Athènes, le royaume du prudent Ulysse, voici la Crète et les cyclopéennes constructions, Knossos, la ville du sage Minos ; Salomon enfin, la ville recon-

çue, la ville aux belles églises ; et, tout cela, vil, tout cela vous parle, la puissance de la beauté est ici inconciliable, et toute cette beauté est venue à nous grâce à l'admirable talent et à l'infatigable persévérance de M. Boissonnas, l'artiste qui l'a effectué à foulé tout le vieux sol de la Grèce pour aujourd'hui nous apporter le plaisir de ses campagnes et le récit de ses mœurs.

L'exposition era inaugurée dimanche matin, à 10 h. ; elle sera ouverte tous les jours de 10 h. à midi et de 2 h. à 6 h. L'entrée est fixée à 50 cent. (enfants : 2 cent.)

À la seconde

La *Léponsia ribeicensis*, section tessinoise des Etudiants Suisses de l'Université, vient d'avoir une fête charmante. La kermesse funambulique s'y trouvait remplacée par un simple banquet, auquel un petit orchestre a donné beaucoup de charme et d'entrain. Après la lecture des différentes lettres et télégrammes, M. Petit, président de la Société, salua l'assistance d'un ton alerte ; le Très Révérend Père Sébastien, au nom du Recteur musicien de l'Université, prononça un vibrant discours, invitant les Léponsiens à servir fidèlement Dieu et la patrie. M. Lampert, professeur à l'Université et président de la *Léponsia Honora*, adressa à cette jeunesse des conseils aussi noblement conçus que clairement exprimés : M. Siegwart lui rappela l'amabilité et la générosité du peuple tessinois et M. Thor insistait sur les rapports qui lient la race tessinoise à la race historique. Puis le tour de M. Arcari, dont la chaude eloquence soulève l'auditoire vers les plus hautes questions de l'heure présente ; il célebra, en langage ému, l'hospitalité que la Suisse accorde généreusement à ceux qui ont fait leur devoir à l'égard de leur patrie. Ensuite, M. Berloni, le distingué savant qui préside à Genève, la séance revue philologique qui paraît régulièrement en ces temps de trouble et de désordre, montra, avec précision et avec dignité, quel rôle scientifique la Suisse est appelée à jouer dans le monde de demain. En dernier lieu, M. Pierre Abry dit l'amitié affectueuse et réciproque qui unit les cantons de Fribourg et du Tessin, exprimant le souhait qu'elle s'accroisse dans l'avenir et s'affirme toujours davantage, surtout dans les milieux universitaires. Il faudrait signaler aussi les discours prononcés par les représentants des sections soeurs de Fribourg, de Berne et de Lausanne, qui firent monter à la manœuvre de l'Oise, on voit l'ennemi énergiquement arrêté sur tous les points où il pouvait la tenir.

Subventions fédérales

Le Conseil fédéral accorde un subside du 25 % des frais d'exécution, divisés à 67,000 francs au maximum, en faveur d'améliorations foncières dans les communes de Forel et d'Autavaux.

Institut des Hautes Études

Lundi, 3 juin, à 6 h. ½, conférence du R. P. de Langen-Wendels. La pénitence et l'extrême-

A Belfaux

Les jeunes gymnastes de Belfaux ont, demain après midi, dimanche, une petite fête printanière, avec de nombreuses attractions. Leurs amis de Fribourg s'y donneront naturellement rendez-vous.

Beurre à fondre

La Centrale du beurre nous informe que la distribution du beurre à fondre se fera nécessairement, sur la présentation des cartes qui seront délivrées prochainement par les offices communautaires de ravitaillement.

Il est donc inutile de demander du beurre à fondre avant que les cartes aient été distribuées.

Services religieux de Fribourg

DIMANCHE 2 JUIN

Saint-Nicolas : 6 h. ½, 5 h., 6 h. ½ et 7 h., messes basses ; 6 h., messe des enfants chantée, sermon. — 9 h., messe basse paroissiale, sermon. — 10 h., office capitulaire, exposition et bénédiction. — 11 h. ¼, messe basse, sermon. — 1 h. ½, vêpres, catéchisme. — 3 h., vêpres capitulaires, bénédiction du Très Saint Sacrement. — 6 h. ¾, chapelet.

Saint-Jean : 6 h. ¾, messe basse, communion. — 6 h., messe des enfants avec instruction et chants. — 9 h., grand messe avec sermon et bénédiction. — 1 h. ¼, vêpres et bénédiction.

Saint-Maurice : 6 h. ½, messe basse, communion générale des Enfants de Marie et de la Congrégation des Jeunes gens. — 7 h. ½, communion des enfants. — 8 h. ¾, messe chantée, sermon français, bénédiction. — 10 h., messe basse, chants des enfants, sermon allemand. — 1 h. ½, vêpres et bénédiction. — 7 h. ¾, chapelet et prière du soir.

Collège : 6 h., 6 h. ¾, 7 h., 7 h. ¾, messes basses. — 8 h., office des étudiants, sermon. — 9 h. ¼, messe des enfants, sermon. — 10 h., office paroissial, sermon. — 1 h. ¾, vêpres paroissiales.

R.R. PP. Corseilles : 6 h., 6 h. ¾, 7 h., 7 h. ¾, messes basses. — 9 h., office. — 10 h. ¾, messe basse, service académique, sermon allemand. — 2 h. ¾, vêpres et bénédiction.

Notre-Dame : 6 h., messe basse. — 8 h. ½, messe chantée, sermon allemand, exposition et bénédiction du Saint-Sacrement. — 10 h., messe des enfants allemands avec chants, sermon, catéchisme. — 2 h., vêpres, sermon français, liturgies de la Sainte Vierge, exposition et bénédiction du Saint-Sacrement, chapelet. — 6 h., Congrégation du Bienheureux Pierre Canisius, instruction, bénédiction.

Chapelle de la Villa Misericorde : 6 h. du soir, sermon par Mgr Fragnière, pour les familles consacrées au Sacré-Cœur. Bénédiction du Saint-Sacrement.

FRIBOURG

Le royaume du prudent Ulysse, voici la Crète et les cyclopéennes constructions, Knossos, la ville de Minos ; Salomon enfin, la ville de rêve.

Un bol se dresse devant nous, c'est Athènes,

le royaume du prudent Ulysse, voici la Crète et les cyclopéennes constructions, Knossos, la ville de Minos ; Salomon enfin, la ville de rêve.

Le royaume du prudent Ulysse, voici la Crète et les cyclopéennes constructions, Knossos, la ville de Minos ; Salomon enfin, la ville de rêve.

Le royaume du prudent Ulysse, voici la Crète et les cyclopéennes constructions, Knossos, la ville de Minos ; Salomon enfin, la ville de rêve.

Le royaume du prudent Ulysse, voici la Crète et les cyclopéennes constructions, Knossos, la ville de Minos ; Salomon enfin, la ville de rêve.

Le royaume du prudent Ulysse, voici la Crète et les cyclopéennes constructions, Knossos, la ville de Minos ; Salomon enfin, la ville de rêve.

Le royaume du prudent Ulysse, voici la Crète et les cyclopéennes constructions, Knossos, la ville de Minos ; Salomon enfin, la ville de rêve.

Le royaume du prudent Ulysse, voici la Crète et les cyclopéennes constructions, Knossos, la ville de Minos ; Salomon enfin, la ville de rêve.

Taffetas-Soie

Mme et Monsieur Léon Stocklin-Waillieret : Monsieur Amédée Guisolan et sa famille, à Genève ; Monsieur et Madame Rodolphe Waillieret, à Tavel, et les familles alliées ont la dureté de faire partie de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

MADAME

Roger Waillieret-Jungo

leur bien-aimée mère, belle-mère, dont l'âge, le 31 mai, à l'âge de 77 ans, marqua ses dernières de la religion. L'office d'enterrement aura lieu à l'église du Collège, lundi 3 juin, à 8 h.

Départ de la maison mortuaire : 10, rue de la Banque, à 8 h.

R. I. P.

JEUNE COMMIS

de bureau demandé : 2399
Sous écrit à Publicis S. A.
Fribourg, sous chiffre P 3188 F.

Employé de confiance
bon comptable, correspondant en
français et en allemand

demande situation
dans maison de commerce ou
fabrique. Pourrait s'intéresser à
des affaires sérieuses. Habitude
des voyages.

Adresser les offres sous P 3173 F
à Publicis S. A., Fribourg.

ON DEMANDE

dans bonne famille catholique
à Berne une

femme de chambre

Suisse française, aimant les en-
fants, connaissant la couture,
service de chambre et de table
et le repassage. A côté de caissière
et de bonne d'enfants.

S'adresser sous chiffre P 3094 F
à Publicis S. A., Fribourg.

Trouvé

un portemontoir contenant un
certain montant.

3089

Le déclarer au Musique
Lorson.

A VENDRE

proche de la gare, une maison de
3 logements, terrain attenant à
l'âtre. Prix 16.000 fr. Facilité de
paiement.

3083

Adresser offres par écrit à Z
500 poste restante, Fribourg.

PERDU

sur la route de Vulpinens à
Poussin, une

montre avec bracelet d'or

La rapporter contre bonne ré-
compense à Publicis S. A.
Bulle, sous P 1080 F.

1088

A VENDRE

ou à louer

l'Hôtel-de-Ville
de Châtel-St-Denis

comportant : Café-Restaurant
avec billard, salle du Tribunal et
de Justice de Paix, petit jardin
d'agrément, grange, écurie, re-
mises, abri converti, 10 lits. Lin-
ière électrique dans toutes
les chambres, chauffage central,
chambre de bain.

Pour renseignements, s'adres-
ser à M. le notaire Victor
GENOUD, à Châtel-St-Denis.

3078-689

A VENDRE

tout d'suite, pour cause de
décès, à 3 m. de la gare, un
immeuble

de 5 logements, 2 jardins, arbres
fruitiers, terrain attenant à bâti-
ment, accès facile, rendement assuré.

Prix 65.000 fr. Facilité de pay-
ement.

1082

Adresser offres par écrit sous
P 3180 F à Publicis S. A.,
Fribourg.

MAISON

On demande à en acheter une
dans le centre de la ville, rue de
Lausanne et rues de Romont,
avec magasin et entrepot.

S'adresser à Publicis S. A.,
Fribourg.

MIEL

Nous sommes acheteurs de
n'importe quelles quantités.

Offres sous P 3174 F à Publi-
cias S. A., Fribourg. 2989

Papiers peints
immenses choix. Très bon marché
chez P. STOFFA, Atelier, 10, rue
du Th., Fribourg.

3076

TRANSPORTS FUNÉBRES

à destination de tous pays

Maison A. MURUTH

Siège social à GENÈVE

Succursale : FRIBOURG - Téléphone 3.69

Rue de l'Université, 6, et Rue du Lycée

CERCUEILS & COURONNES

en tous genres, tarifs très modérés

Gierges - Articles funéraires

Dépôts à BULLE : Louis PASQUIER, sacristain
ROMONT : Charles CLEMENT, bénitier
CHATEL-ST-DENIS : Emile SCHRETER.

Chapellerie SAUSER-REICHLEN

21, rue de Romont, Fribourg

GRAND CHOIX

DE LA CHAPELLE

Canotiers - Panamas - Chapeaux d'enfants

Rotins - Paille de riz

PRIX TRÈS AVANTAGEUX

Chaussures économiques

Si vous avez des habits démodés ou en partie usés, découpez-les et envoyez les morceaux à

L'ATELIER DE CHAUSSURES ÉCONOMIQUES, à NEYRUX (Fribourg)

où ils seront transformés en de jolies et solides pantoufles, plus ou moins montantes, selon désir. On utilise aussi le tissu pour moins et double pour le dedans. Quantité d'étoffe indispensable : multipliez le numéro de chaussure par 12. Exemple : N° 40 = 480 grammes, etc., etc. — Se font dans toutes les gammes. Travail conscient. Plus de 4000 paires depuis le 1^{er} septembre 1917. Nombreuses lettres de recommandements. On n'utilise pas le cuir et on fabrique pas pour la vente. Prix 1 fr. à 1 fr. 70, suivant grandeur. Indiquer le numéro de chaussure.

Sur demande se font avec talons, supplément 20 cent. Epaisseur des semelles, 1 cm.

Se recommande.

Prise d'envoyer de la marchandise propre.

P. MENOURD.

Laines de mouton

achetées au comptant au prix du jour ; on fournit tout ce qu'il faut ou au catalogue un fil à tricoter ou des étoffes.

Fabriqué de draps, Wangen-3. TA.

BELFAUX

Dimanche 2 juin, dès 2 1/2 h.

Journée Printanière

NOMBREUSES ATTRACTIONS

En cas de mauvais temps, renvoyé au 9 juillet

BELFAUX

Lundi 3 juin, à 8 heures, à Vulsternens-dev. Romont, à 10 heures, à Romont et à 1 heure, à Vaudrevens.

On demande pour être pris-
tit à bord du lac de Neu-
châtel, un bon.

JARDINIER

chef, marié.

S'adresser à M. Edmond Röthlisberger, 5 Promenade Notre-Dame, Neuchâtel.

La fabrique de cartières, à Vernayaz, engagerait tout
de suite

30 à 40 manœuvres

pour fours à carbure. Fort salaire,

garantie, logement gratuit.

S'adresser à la Direction de la Fabrique.

Cuisinière

On demande une cuisinière

active, forte et travailleuse ; pro-
pre et économique, sachant faire

cuissines simples, mais soignées.

Place stable, bons goûts, per-
sonnalité capable. Offres, copies de
certificats et références de fa-
milles du pays, à envoyer à M.
Henri de Hestral, Ambonne

(Vaud). Chapelette catholique.

AVIS

Bris d'isolateurs

Une quarantaine d'isolateurs
ont été classés sur la ligne télé-
phonique entre Estavayer et Muris.

P 504 E

La Direction souhaiterait offre-
re une récompense de

50 fr.

à celui qui, le premier, lui dé-
noncera les coupables en lui

fournissant les indices nécessai-
res pour la punition pénale.

La Direction souhaiterait offre-
re une récompense de

50 fr.

Machines à écrire, Meubles de bureau, Rubans et Carbonnes

Le Borde, 2, Rue de l'Hôpital, Fribourg.

Tél. 175.

A REMETTRE

pour cause de santé petit ré-
taurant café-chocolat, près

gare Genève. Joli établissement

1.500 de reprise. — Offres sous

Z 14282 V à Publicis S. A.,
Genève.

3076

étoffes, velours, rayures, quatuilles et moiré

La grande mode !

double largeur, simple et simple largeur

de Fr. 1.64 Fr. 1.90 le mètre

Echantillon par retour du courrier ainsi que de toutes les autres étoffes de soie

Dimanche 2 juin, 2 1/2 h. et 8 h. du soir

A LA MAISON D'ECUVILLENS

Représentations théâtrales

ORGANISÉES PAR LA SOCIÉTÉ

SOCIÉTÉ DE MUSIQUE D'ECUVILLENS

PROGRAMME :

I. Les frères-tireurs de Belfort, drame militaire en 3 actes.

II. Le vétérinaire de ma belle-mère, bouffonnerie en 1 acte.

III. La Goutte de sang, drame chrétien en 1 acte.

PRIX DES PLACES :

Réservez, 2 Fr.; Première, 1 Fr. 50; Deuxièmes, 80 cent.

Les enfants et les moins de 12 ans payent demi-place

Partie du bénéfice affectée au fond de l'orgue

H. LIPPACHER

medecin dentiste

absent à service militaire

ON DEMANDE

bonne fille d'environ 25 ans, pour mariage.

Mme Rachel Bochat, Mme

Le Pôle.

D' H. GANGUILLET

Dentist americain

CONSULTATION à PAYERNE

tous les jeudis

14.30 à 15.30 h. et 16.30 à 17.30 h.

Maison D'ALURENS, photographie

(vis-à-vis de la Gare).

Expositions sans douleur.

Se recommande.

Henneberg

ber
H —
ES
ie Remy

B. CONSOLATO GENERALE D'ITALIA

in Ginevra

Stando l'autorità del Capitano Medico, nei giorni 3, 4, 10 e 11 giugno, non avranno luogo le visite mediche, la quali saranno riprese il giorno 17.

Ginevra, 31 Maggio 1918.

M. B. Consolato Generale.

G. MACCHIORE - VIVALLA.

FRIBOURG - Salle de la Grenette
DU 2 AU 10 JUIN 1918

Exposition Fred. Boissonnas

VUES DE GRÈCE

L'exposition est ouverte tous les jours de 10 h. à midi et de 16 h., dès le dimanche 2 juin, à 2 h.

Entrée : 50 cent.

Enfants : 30 cent.

CALORIE

INSTALLATIONS SANITAIRES
FRIBOURG, Grand'Fontaine, 24 A

TELEPHONE 1.44

Grande Salle des Mercier

Dimanche 2 Juin, à 8 1/2 heures précises

SÉANCE MUSICALE ET LITTÉRAIRE

DONNÉE PAR LE

Chœur d'hommes « LA MUTUELLE »

Entrée : 50 cent.

MONTANA-sur-Sierre

1550 m.

Sanatorium Stephani

Traitement des affections pulmonaires

La meilleure situation. — Prospérité par la Direction.

Café Saint-Joseph

JARDIN OMBRAGÉ

Dimanche 2 Juin, dès 8 heures du soir

CONCERT

donné par l'ORCHESTRE "ESTUDANTINA"

ENTREE LIBRE

FAUCHEUSES

A haut prix

House de penne de

l'arbre polystyrene, extra

longue, de noyer,

tous les renseignements

de secher ces herbes.

ERTRE

la Malgrange

au 1880

exquise

des proportions égales

et plates, possibles

arrangements des soies,

etc., etc. Préservant

l'arbre

à la Malgrange

à Lausanne

et Genève

en vente à la Malgrange

à Lausanne

et Genève

